

CP 126 'Ameublement et Industrie transformatrice du bois'

PROTOCOLE SECTORIEL EN COMPLÉMENT AU GUIDE GÉNÉRIQUE TRAVAILLER EN SÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE LA PROPAGATION DU COVID-19 AU TRAVAIL

Vu l'importance de rester au travail ou de retourner au travail et de garantir ici la santé des travailleurs.

Vu la déclaration commune et l'appel des organisations interprofessionnelles des employeurs et des travailleurs, représentées au sein du Groupe des 10, du 27 mars 2020 ;

Vu la déclaration commune des organisations interprofessionnelles des employeurs et des travailleurs, représentées au sein du Groupe des 10, du 22 avril 2020 ;

Vu le 'Guide générique pour lutter contre la propagation du COVID-19 au travail',

La

CSC-BIE

la CG-FGTB

la CGSLB

et

l'ASBL Fedustria

l'ASBL Houtunie

d'une part,

d'autre part,

concluent le **PROTOCOLE SECTORIEL** suivant :

Comme de nombreux autres secteurs, l'industrie du bois et de l'ameublement est elle aussi sévèrement touchée par la crise du coronavirus. Afin de limiter autant que possible les répercussions économiques et afin de préserver la santé des travailleurs, il convient de veiller à ce que les entreprises puissent exercer leurs activités dans les conditions les plus sûres de manière à lutter contre la propagation du COVID-19 au travail.

Les partenaires sociaux de la CP 126 'Ameublement et industrie transformatrice du bois' invitent les entreprises et leurs travailleurs à consacrer l'attention nécessaire au '*Guide générique pour lutter contre la propagation du COVID-19 au travail*', auquel ils souscrivent pleinement, et à suivre minutieusement les mesures de prévention y reprises.

Comme indiqué dans ce guide générique, les organes de concertation au sein de l'entreprise, tels que le comité pour la prévention et la protection au travail, la délégation syndicale ou, à défaut, les travailleurs eux-mêmes doivent être étroitement impliqués dans le choix et la mise en œuvre de ces mesures.

Il conviendra également de faire appel au service de prévention externe, certainement dans ces situations où les mesures de prévention génériques exigées ne peuvent pas simplement être appliquées ou lorsque l'expertise interne est insuffisante/limitée.

En effet, il n'est pas possible de reprendre dans ce guide générique tous les cas de figure pouvant se présenter sur le lieu de travail ou dans les bureaux. Chaque secteur est différent, mais chaque entreprise aussi est différente. Il est donc bon de mettre en place une collaboration étroite au niveau de l'entreprise et de créer une large adhésion en faveur des mesures de prévention prises ou à prendre.

Les partenaires sociaux du secteur de l'ameublement et de l'industrie transformatrice du bois invitent par ailleurs les entreprises à chercher en concertation une solution adéquate pour les situations spécifiques propres à l'entreprise, au sein de leur propre contexte industriel, comme expliqué ci-devant.

Les partenaires sociaux font à cet effet notamment référence à la liste de vérification, établie par l'ASBL Woodwize, spécifiquement destinée aux entreprises du secteur à titre de complément au guide générique et de partie indissociable du présent protocole.

Ils font également référence aux outils développés par l'ASBL Woodwize comme les fiches outils, les fiches prévention, les analyses de risque, les affiches, les exemples pratiques et les liens intéressants mis à disposition et en soutien tant aux grandes qu'aux petites entreprises du secteur de l'ameublement et du bois.

Pour les situations spécifiques comme les travaux à l'intérieur, les salles d'exposition, la co-activité, des accords spécifiques qui se retrouvent au chapitre 15 de la liste de vérification sectorielle sont faits.

Ainsi fait à Bruxelles le 27 mai 2020



Au nom de la CSC-BIE,
M. Justin Daerden



Au nom de la Centrale générale FGTB,
M. Gianni De Vlaminck

Au nom de la Centrale générale des
Syndicats Libéraux de Belgique,
M. Johan Vandycke



Au nom de FEDUSTRIA, la fédération des industries
du textile, du bois et de l'ameublement,
M. Filip De Jaeger



Au nom de Houtunie,
M. Jean-Pierre Waeytens

